



Préavis n° 01/02.2019 – section des infrastructures

**Demande d'un crédit pour financer l'adaptation d'arrêts de bus dans le cadre de la modification de la ligne MBC 724**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**I. Préambule et contexte général**

Dans le cadre de la consultation du projet d'horaire 2018 des transports publics, les Communes de Saint-Prex, d'Etoy et d'Allaman ont sollicité la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en vue d'un prolongement de la ligne 724 Morges – Etoy, En Bellevue jusqu'à la gare d'Allaman.

Les Autorités susnommées ont le souci d'améliorer le service de cette ligne de bus pour assurer une meilleure desserte sur Genève. Un groupe de travail a été constitué de représentants des Communes de Saint-Prex, d'Etoy et d'Allaman, de l'ARCAM, des MBC et de la DGMR. Il s'est réuni à plusieurs reprises depuis septembre 2017, afin de développer un projet qui réponde au mieux aux objectifs de chacun.

Il a été décidé d'adapter la ligne actuelle en la prolongeant jusqu'à la gare d'Allaman, en prenant en considération les montées/descentes des passagers comptabilisées. De plus, l'ARCAM a réalisé une enquête auprès du club des entreprises de Littoral Parc, afin de connaître les besoins des usagers.

La DGMR a souhaité un tracé plus direct et une symétrie des arrêts. Sur cette base, un nouveau parcours a été dessiné demandant une adaptation des arrêts.

**II. Objectif**

Le but de la démarche est d'offrir une desserte attractive de Littoral Parc et de Saint-Prex en complément de l'offre ferroviaire, en améliorant les relations avec l'Ouest (par une connexion à la gare d'Allaman) et en conservant les relations avec l'Est (connexion à la gare de Morges, desserte de Marcelin).

Plus précisément, les objectifs définis par le groupe de travail sont:

- Permettre une meilleure connexion à Allaman aux trains RegioExpress (RE) de et vers Nyon – Genève, tout en continuant d'assurer des correspondances avec les trains RE de et vers l'agglomération lausannoise à Morges. Entre Saint-Prex et La Côte, les gains de temps sont de l'ordre de 10 à 20 minutes par rapport à l'offre actuelle;
- Continuer de desservir Morges, sa gare et le site d'enseignement de Marcelin, ce qui représente près de 90% de la demande actuellement observée sur la ligne 724, en concentrant éventuellement l'offre aux heures de pointe;

- Privilégier une desserte la plus directe possible, favorable à des horaires stables et une offre la plus concurrentielle possible aux autres modes de déplacement, tout en tenant compte du contexte local propre à chaque Commune;
- Dans la mesure du possible, au niveau des dessertes locales, améliorer la desserte fine de Saint-Prex et connecter le village d'Allaman à sa gare.

### **III. Offre actuelle**

En 2018, la ligne de bus régionale MBC 724 circule entre la gare de Morges, Saint-Prex, la gare d'Etoy et l'Est de Littoral Parc. En périodes scolaires, la ligne est prolongée jusqu'aux sites d'enseignement de Morges Marcelin à certaines heures. Elle circule avec une cadence horaire de 6h à 20h du lundi au vendredi (15 paires de courses par jour) et de 7h à 18h le samedi (12 paires de courses par jour). Les correspondances sont assurées à Morges avec les trains RE de et vers Lausanne, et IR de et vers Genève, ainsi qu'à Saint-Prex avec les trains RER de et vers Lausanne (pour la branche située entre Etoy, En Bellevue et la gare de Saint-Prex).

La ligne est exploitée par les MBC avec un bus pour la cadence horaire. Un deuxième bus vient renforcer la capacité de la course arrivant à 7:50 à Morges le matin, pour les besoins des gymnasiens de Marcelin principalement.

En 2016, la ligne a comptabilisé en moyenne 580 voyageurs du lundi au vendredi, 780 en périodes scolaires et 175 le samedi. La clientèle est composée à environ 55% d'étudiants (gymnase et autres écoles du site de Marcelin principalement). Elle est essentiellement utilisée en cabotage avec 40 à 45% des voyages effectués entre deux Communes limitrophes ainsi que 40 à 45% de voyages supplémentaires effectués uniquement entre la gare de Morges et le site de Marcelin. Environ 90% de la fréquentation de la ligne se concentre sur les 10 arrêts principaux: Morges gare et Marcelin, les arrêts au centre et à l'Ouest de Saint-Prex, Etoy gare et Etoy En Bellevue. Le tronçon déterminant, point le plus chargé de la ligne situé à plus d'1,5 km d'une gare, est situé entre Saint-Prex et Morges et compte 370 voyageurs par jour en moyenne annuelle du lundi au vendredi (valeurs 2016), ce qui permet un cofinancement par la Confédération de 15 paires de courses par jour au vu des critères d'adéquation entre l'offre et la demande de l'Office fédéral des transports (OFT).

### **IV. Présentation du projet**

#### **Itinéraire**

La solution finale proposée par le groupe de travail consiste à prolonger la ligne 724 actuelle jusqu'à la gare d'Allaman. Afin de permettre un temps de parcours compatible avec les correspondances à Morges, Saint-Prex et Allaman, le trajet doit être rendu plus direct à Saint-Prex. L'itinéraire suit au maximum la RC 1 au travers de Littoral Parc tout en assurant une desserte de la gare d'Etoy, et rejoint la gare d'Allaman par le Sud.

La situation des arrêts a été analysée lors de séances sur le terrain.

### Besoins en aménagements

Les tests effectués in situ ont montré que ce nouveau tracé de ligne ne nécessite pas d'intervention sur la voirie pour permettre le passage des bus. En revanche, certains arrêts doivent faire l'objet d'aménagements. L'étude et la réalisation de ces arrêts est à la charge des Communes territoriales.

Ainsi, les travaux préparatoires à la mise en place du nouvel horaire, pour la Commune de Saint-Prex, consistent en:

- Démontez certains arrêts existants de manière à pouvoir récupérer les infrastructures existantes (totems, mâts de signalisation de type «La Poste» et couverts).
- Installer lesdites infrastructures selon les implantations à étudier.
- Adapter les trottoirs aux besoins actuels et futurs, ainsi qu'aux exigences légales, notamment la LHand, et aux normes en vigueur.
- Assurer la sécurité et le confort des clients.
- Faciliter l'utilisation des transports publics.
- Maintenir la sécurité des usagers du domaine public.

Une procédure d'appel d'offres de gré à gré comparatif a été ouverte pour mettre en concurrence les honoraires pour les prestations d'ingénieurs sur la base du cahier technique relatif aux études préalables (avant-projet) et à la réalisation du projet, soit:

- Démontage et remise en état de 4 arrêts de bus et création de 5 nouveaux ou compléments d'arrêts.
  - Suppression de 4 arrêts:
    - Arrêt «Ch. des Oiseaux» au chemin des Oiseaux
    - Arrêt «Aux Saugettes» au chemin du Mont-de-Fourches
    - Arrêt «Ch. des Etourneaux» au chemin du Mont-de-Fourches
    - Arrêt «St-Prex, Motty» à la rue du Motty
  - Création de 5 arrêts:
    - Arrêt «Scierie» à la route de Rolle => complément direction Allaman
    - Arrêt «Pont Rouge» à la route de Rolle => à créer pour les deux sens
    - Arrêt «St-Prex, gare Nord» à la rue de la Verrerie => complément direction Morges uniquement
    - Arrêt «St-Prex, Epondaz» à la rue de l'Epondaz => complément direction Morges et adapter direction Allaman
    - Arrêt «Penguey» au chemin de Penguey => complément direction Morges

Les nouveaux arrêts devront être conformes aux exigences légales de la LHand. Les arrêts existants et maintenus peuvent faire l'objet d'une mise en conformité.

- Regroupement des arrêts «Taillecou Nord et Taillecou Sud» au Nord de l'avenue de Taillecou de manière à:
    - mieux desservir les quartiers d'habitations et la zone industrielle du Glapin,
    - créer une porte d'entrée permettant de clarifier le caractère résidentiel du secteur par rapport à l'axe de transit qu'est la route cantonale (RC1). Les aménagements tiendront compte du projet de requalification de ladite RC1, étudié dans le cadre de Région Morges, qui prévoit une adaptation du carrefour,
    - marquer le début de la zone 30 km/h. En effet, dans le cadre des travaux du séparatif de l'avenue de Taillecou, la vitesse de 50 km/h sera diminuée sur la totalité de l'avenue.
  - Intégration de passage piétons et autres équipements nécessaires à la sécurité et au confort des usagers.
  - Adaptation des aménagements annexes si nécessaire.
- Tout sera mis en œuvre pour réduire les nuisances des travaux et assurer la fluidité du trafic, notamment sur les axes cantonaux (RC1 et RC60).

#### V. Planning des travaux

13 février 2019	Demande de crédit d'étude et de réalisation au Conseil communal
13 mars 2019	Décision du Conseil communal sur la demande de crédit
Fin mars 2019	Confirmation de l'adjudication par lettre recommandée
Début avril 2019	Signature du contrat et début des études
A déterminer	Début des travaux

La mise en service du nouvel itinéraire et l'application de l'horaire ad hoc seront effectifs le 15 décembre 2019.

#### VI. Devis estimatif

Prestations de l'ingénieur civil (honoraires calculés sur une estimation du coût de l'ouvrage de Fr. 650'000.00)

• Phase d'avant-projet	Fr.	9'343.00
• Phase de projet de l'ouvrage	Fr.	8'412.00
• Phase de demande d'autorisation	Fr.	934.00
• Phase d'appels d'offres	Fr.	4'500.00
• Phase de projet d'exécution	Fr.	5'606.00
• Phase d'exécution de l'ouvrage	Fr.	18'374.00
• Phase de mise en service	Fr.	1'401.00
• Frais accessoires	Fr.	1'942.80
• Divers et imprévus	Fr.	<u>0.00</u>
Sous-total HT	Fr.	50'512.80
TVA 7,7%	Fr.	<u>3'887.20</u>
Total des prestations de l'ingénieur civil, TVA comprise	Fr.	54'400.00

Coût de l'ouvrage (estimé par l'ingénieur)

Arrêts à supprimer (ch. des Oiseaux / Aux Saugettes / Ch. des Etourneaux / Motty)

Déconstruction	Fr.	42'000.00
TVA 7.7%	Fr.	<u>3'234.00</u>
Coût des arrêts à supprimer, TVA comprise	Fr.	45'234.00

Arrêts à créer (Scierie, Pont-Rouge, Gare Nord, Epondaz et Penguey)

• Aménagements routiers	Fr.	330'573.00
• Remplacement des réseaux EC, EU, EP, éclairage public, etc.	Fr.	48'850.00
• Marquage et signalisation	Fr.	93'000.00
• Aménagements extérieurs	Fr.	46'000.00
• Frais annexes	Fr.	33'500.00
• Frais de géomètres	Fr.	<u>5'000.00</u>
Montant HT	Fr.	556'923.00
TVA 7.7%	Fr.	<u>42'883.05</u>
Coût des arrêts à créer, TVA comprise	Fr.	599'806.05

Arrêts à regrouper (Taillecou Nord et Sud)

• Aménagements routiers	Fr.	95'827.00
• Remplacement des réseaux EC, EU, EP, éclairage public, etc.	Fr.	1'750.00
• Marquage et signalisation	Fr.	5'000.00
• Aménagements extérieurs	Fr.	<u>14'000.00</u>
Montant HT	Fr.	116'577.00
TVA 7.7%	Fr.	<u>8'976.45</u>
Coût des arrêts à regrouper, TVA comprise	Fr.	125'553.45

Récapitulatif (TTC)

• Prestations de l'ingénieur civil	Fr.	54'400.00
• Coût des arrêts à supprimer	Fr.	45'234.00
• Coût des arrêts à créer	Fr.	599'806.05
• Coût des arrêts à regrouper	Fr.	125'553.45
• Divers et imprévus (10% de Fr. 770'593.50)	Fr.	<u>77'006.50</u>

**Coût total TTC** Fr. **902'000.00**

Variante:

Coût total	Fr.	902'000.00
Moins-value pour adaptation des arrêts existants à la LHand	- Fr.	<u>78'000.00</u>
<b>Coût total TTC</b>	Fr.	<b>824'000.00</b>

## **VII. Incidences financières**

Les travaux préparatoires liés aux besoins d'aménagements sont à la charge des Communes territoriales.

Cette dépense sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Cette dépense sera amortie en une fois, dès 2020, par reprise du compte de réserve n° 9282.09 «fonds pour mobilité douce».

## **VIII. Impact sur l'environnement**

Des matériaux recyclés et indigènes seront utilisés dans la mesure du possible. Cette adaptation de la ligne de bus favorise la mobilité douce et l'utilisation des transports publics, en diminuant les temps de trajet en direction de La Côte, tout en conservant la desserte sur Morges.

## **IX. Conclusions**

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX


- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour


### DÉCIDE


1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'adaptation des arrêts de bus dans le cadre de la modification de la ligne 724;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de Fr. 902'000.00;
3. d'admettre que la dépense globale soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
4. d'admettre que ce montant soit amorti en une fois, dès 2020, par reprise du compte de réserve n° 9282.09 «fonds pour mobilité douce».

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 février 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  D. Mosini

La Secrétaire  A. Guyomard



Déléguée municipale: M<sup>me</sup> Carine Tinguely, municipale

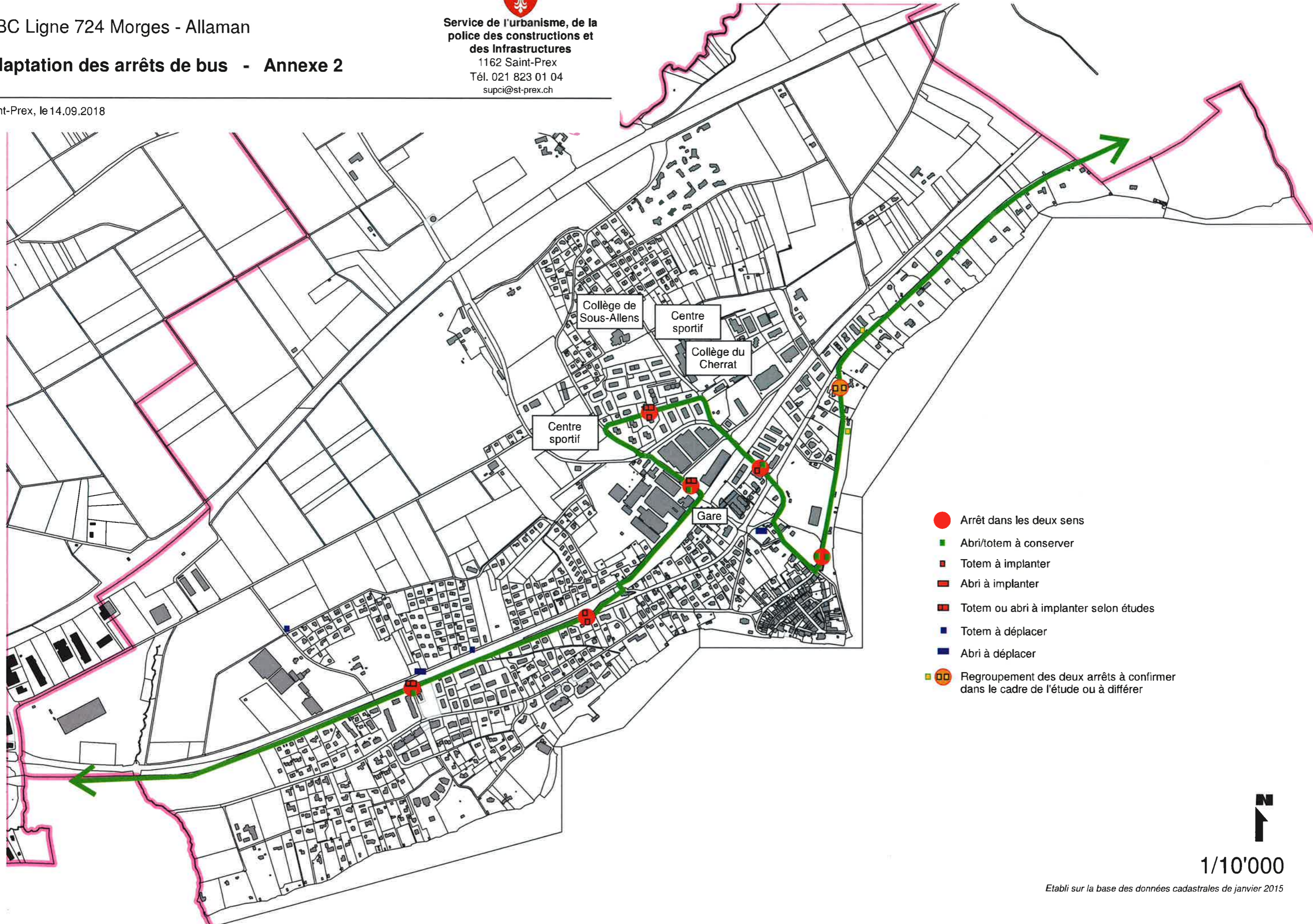
Annexe: plan de situation

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 13 février 2019.



Service de l'urbanisme, de la  
police des constructions et  
des Infrastructures  
1162 Saint-Prex  
Tél. 021 823 01 04  
supci@st-prex.ch

Saint-Prex, le 14.09.2018



- Arrêt dans les deux sens
- Abri/totem à conserver
- Totem à implanter
- Abri à implanter
- Totem ou abri à implanter selon études
- Totem à déplacer
- Abri à déplacer
- Regroupement des deux arrêts à confirmer dans le cadre de l'étude ou à différer



1/10'000

Etabli sur la base des données cadastrales de janvier 2015